

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–11 février 2009

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

**Point 9 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2009/9-A/1
2 février 2009
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT – KENYA 10666.0

Protection et reconstitution des moyens de subsistance dans les zones arides et semi-arides

Nombre de bénéficiaires	956 000 (effectif annuel maximum)
Durée de l'intervention	36 mois (1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2012)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	351 252 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	181 534 133
Coût total pour le PAM	356 292 545

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, OMJ*: M. M. Darboe tél.: 066513-2201

Attaché de liaison principal, OMJ: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale)



RESUME

La sécurité alimentaire reste précaire dans les zones arides et semi-arides du Kenya exposées aux chocs climatiques et aux turbulences des marchés ainsi qu'à l'insécurité. Si la proportion de Kenyans vivant en dessous du seuil de pauvreté a chuté de 55 à 46 pour cent, les indicateurs sociaux tels que les taux d'analphabétisme et de mortalité infantile et maternelle se sont détériorés. La répartition des revenus est extrêmement inégalitaire.

La flambée récente des prix des produits alimentaires a ralenti le rythme du redressement et aggravé la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. L'intervention prolongée de secours et de redressement 10666.0 entend appuyer la stratégie de protection sociale du Gouvernement et aider les ménages à se relever des épisodes de sécheresse en reconstituant leurs moyens de subsistance et en renforçant leur capacité de résistance aux chocs. Cette intervention mobilisera également des secours complémentaires pour sauver des vies et protéger les moyens de subsistance en cas de choc.

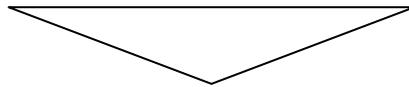
La stratégie du PAM comprend des secours immédiats et une approche intégrée nécessitant des investissements multisectoriels. Ses trois composantes principales sont les suivantes: i) redressement, à savoir reconstitution des avoirs des ménages et des communautés pour renforcer la capacité de résistance aux chocs; ii) protection sociale, à savoir appui à la création d'un système national de protection sociale des populations les plus vulnérables en œuvrant aux côtés du Gouvernement et des partenaires pour combler les déficits vivriers en situation d'urgence; et iii) planification préalable, pour intervenir promptement en cas de nouveaux chocs.

Le PAM continuera d'aligner ses activités sur les stratégies du Gouvernement et sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2009-2013 pour: i) accroître la sécurité alimentaire en réduisant la vulnérabilité aux chocs; ii) développer le capital humain et productif là où l'insécurité alimentaire est grave; et iii) améliorer la gestion de l'environnement au service de la croissance économique en assurant un accès équitable aux services et en prenant des mesures pour faire face aux changements climatiques. La Réunion sur la sécurité alimentaire au Kenya assurera la coordination au niveau national; des groupes directeurs de district veilleront au bon déroulement des activités de redressement à l'échelle des districts.

La stratégie de transfert des activités s'articule autour de trois axes: le renforcement des capacités des partenaires afin qu'ils puissent porter secours aux plus vulnérables, l'amélioration de la capacité de résistance des ménages grâce à la création d'avoirs, et la promotion de mesures nationales propres à résoudre les problèmes d'insécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides.

Cette intervention envisage d'associer les femmes à chaque activité, en application de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes. Elle contribue à la réalisation des Objectifs stratégiques 1, 2, 3 et 4 du PAM et à celle des objectifs du Millénaire pour le développement 1, 4, 5 et 7.

PROJET DE DECISION*



Le Conseil approuve l'IPSR Kenya 10666.0 "Protection et reconstitution des moyens de subsistance dans les zones arides et semi-arides" (WFP/EB.1/2009/9-A/1).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



ANALYSE DE LA SITUATION ET SCENARIOS

Contexte

1. Le Kenya se place au 148^e rang sur 177 pays selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)¹ et au 127^e rang sur 157 pays pour ce qui est des indicateurs sexospécifiques du PNUD en raison des inégalités entre hommes et femmes en matière de revenus et de droits fondamentaux². Quelque 65 pour cent³ des 37,2 millions d'habitants du pays vivent en milieu rural, la population urbaine étant par ailleurs en pleine croissance.
2. Au cours de l'année écoulée, le pourcentage de Kenyans qui ne sont plus en mesure de subvenir à leurs besoins alimentaires essentiels est passé de 44 à 77 pour cent dans les zones pastorales et agropastorales et de 59 à 71 pour cent en milieu urbain⁴. L'agriculture représente 26 pour cent du produit intérieur brut (PIB)⁵. Seuls 20 pour cent des terres ont un potentiel moyen ou élevé de développement de l'agriculture pluviale, le reste étant constitué de zones arides ou semi-arides, où les chocs climatiques, l'insécurité alimentaire et la pauvreté sont omniprésents. En 2008, 3,3 millions de personnes vivaient dans les districts arides et 9,6 millions dans les districts semi-arides⁶.
3. Dans les zones arides et semi-arides, la vulnérabilité ne cesse de croître en raison de la pression démographique sur des terres qui se dégradent rapidement, des précipitations de plus en plus irrégulières et de l'insuffisance des récoltes pluviales. L'insécurité aggrave la pauvreté, due au manque de diversification de l'activité économique, d'accès aux marchés et de représentation politique, et au faible niveau d'instruction.
4. L'intensité et la fréquence des épisodes de sécheresse sont en progression et des milliers d'éleveurs qui ont perdu leur cheptel depuis 2004 se sont installés à la périphérie des villes dans les districts arides; ils sont très exposés à l'insécurité alimentaire⁷.

¹ PNUD. Rapport sur le développement humain 2007-2008. New York.

² Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Rapport de la mission d'enquête envoyée par le Haut Commissariat au Kenya du 6 au 28 février 2008. Genève.

³ Bureau central de la statistique. Recensement de 1999. Nairobi.

⁴ Groupe directeur sur la sécurité alimentaire au Kenya. *Market Survey 2008*. Nairobi. Un ménage en situation de pauvreté alimentaire est un ménage incapable d'acheter les aliments essentiels pour fournir à ses membres l'apport nutritionnel minimal de 2 250 calories par jour.

⁵ Bureau central de la statistique. 2006. *Kenya Facts and Figures*. Nairobi.

⁶ Projet de gestion des ressources des terres arides.

⁷ Les maladies du bétail, en particulier la peste des petits ruminants, sont un indicateur important de la sécurité alimentaire. En deux ans, cette maladie s'est propagée à 16 districts. Les moyens de subsistance tributaires de l'élevage ovin et caprin sont souvent les plus exposés à la sécheresse et à l'insécurité alimentaire; 15 millions de petits animaux sont menacés mais les vaccins contre la peste des petits ruminants ne sont disponibles que pour moins de 20 pour cent d'entre eux.



5. La prévalence du VIH progresse de 0,25 pour cent par an; on compte désormais 1,4 million de personnes vivant avec le VIH au Kenya, dont 75 pour cent en milieu rural⁸. La séroprévalence dans les zones arides et semi-arides est plus élevée en milieu urbain que rural⁹ et contribue de manière significative à l'insécurité alimentaire. Les personnes vivant avec le VIH ainsi que les orphelins et autres enfants vulnérables vivent pour la plupart en milieu urbain, où ils peuvent bénéficier de soins médicaux et d'une assistance économique.

Sécurité alimentaire et nutrition

6. Malgré une reprise économique vigoureuse au cours des cinq dernières années, une part croissante de la population vit dans l'insécurité alimentaire. En 2008, la production de maïs, l'aliment de base dans le pays, était inférieure de 15 pour cent à la moyenne à court terme; les réserves de 2008/09 pourraient ne pas suffire aux besoins de la consommation normale, soit 3,2 millions de tonnes. En outre, une flambée sans précédent du prix du maïs menace d'aggraver l'insécurité alimentaire déjà importante des pauvres en milieu urbain, des éleveurs et des ménages cultivant des terres marginales. Les prix au détail de la farine de maïs ont augmenté de 100 pour cent entre la fin du premier semestre et la fin de l'année 2008.
7. Durant sept des 10 dernières années, le Kenya a connu de graves crises des moyens de subsistance et des pénuries alimentaires, d'où la nécessité d'une assistance humanitaire internationale: 4,4 millions de personnes, dont la plupart vivaient dans les zones arides et semi-arides, ont bénéficié d'une aide au plus fort de l'opération d'urgence lancée en 2001.
8. Les taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans dans les zones arides sont parmi les plus élevés du monde, même durant les années sans sécheresse¹⁰. Des enquêtes récentes montrent que le taux de malnutrition aiguë globale est de 24 pour cent dans le district de Mandera et de 22 pour cent dans celui de Turkana. Sur les 10 districts arides, trois seulement (Isiolo, Moyale et Tana River) ont un taux de malnutrition aiguë globale inférieur à 15 pour cent; dans les autres, les taux dépassent le seuil critique: Wajir, 17 pour cent; Marsabit, 16 pour cent; Samburu, 15 pour cent; et Garissa 15 pour cent. Les principales causes de la malnutrition sont l'insuffisance des repas et leur manque de variété, les maladies, les faibles taux d'immunisation, les mauvaises pratiques de soins vis-à-vis des nourrissons, notamment les pratiques alimentaires - y compris les faibles taux d'allaitement exclusif pour les nourrissons de moins de 6 mois¹¹ - l'introduction tardive et inadaptée d'aliments complémentaires, le manque d'hygiène et l'insuffisance des systèmes d'assainissement.

⁸ Ministère de la santé. 2007. *Kenya AIDS Indicators Survey*. Nairobi. Cette enquête a relevé que 8,7 pour cent des femmes étaient séropositives contre 5,6 pour cent des hommes. Le taux de séropositivité des jeunes femmes entre 15 et 34 ans est disproportionné par rapport à celui des jeunes hommes du même âge.

⁹ Les taux de prévalence dans les zones arides et semi-arides sont les suivants: i) 7,9 pour cent dans les districts de Tana River, Kilifi, Malindi et Kwale, soit 165 750 personnes; ii) 7 pour cent dans ceux de Turkana et Tamburu, soit 48 300 personnes; iii) 4,7 pour cent dans ceux de Marsabit, Moyale, Mwingi, Kitui et Isiolo, soit 62 802 personnes; et iv) 1 pour cent dans ceux de Garissa, Wajir, Mandera et Ijara, soit 12 700 personnes.

¹⁰ Source des données: enquêtes menées conjointement par l'UNICEF, le Ministère de la santé et le Projet de gestion des ressources des terres arides; et rapports d'organisations non gouvernementales.

¹¹ D'après l'enquête démographique et sanitaire de 2003, le taux national d'allaitement exclusif est de 2,3 pour cent.



9. D'après l'enquête intégrée sur le budget des ménages 2005/06 au Kenya¹², 33 pour cent des enfants souffrent de sous-alimentation chronique et 35 pour cent des enfants vivant en milieu rural souffrent d'un retard de croissance, contre 25 pour cent en milieu urbain. En comparant les estimations nationales du retard de croissance de cette enquête (33 pour cent), de l'enquête de suivi sur le bien-être des ménages de 1994 (34 pour cent) et de l'enquête démographique et sanitaire de 2003 du Kenya (30 pour cent), on note que la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans ne s'est pas améliorée depuis 10 ans; ces chiffres élevés démontrent la persistance de l'insécurité alimentaire, les maladies récidivantes et l'insuffisance des soins donnés aux enfants.
10. Les carences en micronutriments sont également courantes. D'après une enquête nationale sur les micronutriments réalisée en 1999, 76 pour cent des enfants souffraient d'une carence en vitamine A; 73 pour cent, d'une carence en fer; et 51 pour cent, d'une carence en zinc; 60 pour cent des femmes enceintes souffraient d'une carence en fer et étaient anémiques; 39 pour cent souffraient d'une carence en vitamine A¹³; 16 pour cent des hommes manquaient de fer. Des progrès ont cependant été faits pour combler la carence en iode en fournissant du sel enrichi, et les enfants de moins de 5 ans et les jeunes mères ont reçu un apport systématique en vitamine A. Les enfants des écoles maternelles et primaires bénéficient également de traitements anthelminthiques réguliers, ce qui améliore l'absorption des micronutriments.
11. Le rapport d'évaluation de 2008 sur la longue saison des pluies recommandait que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire soit revu à la hausse dans les districts arides et semi-arides, et passe de 883 000 à 1 million de personnes; d'après les prévisions, la sécurité alimentaire sera précaire dans les districts arides¹⁴.

Scénarios

12. Le bureau du PAM au Kenya exécute une opération d'urgence depuis 2004 à titre de dispositif de courte durée pour sauver des vies et dissuader la population de vendre ses biens productifs¹⁵. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 10666.0 contribuera à rétablir les moyens de subsistance des populations les plus vulnérables et à leur permettre de résister aux nouveaux chocs.
13. En cas de sécheresse ou d'autres chocs, une action rapide reposant sur une aide alimentaire et d'autres formes d'appui atténuera les souffrances et permettra de limiter le nombre de bénéficiaires. Une révision budgétaire pourrait accroître l'envergure des interventions de secours lancées à la suite d'une alerte précoce.

¹² Bureau central de la statistique. 2007. *Kenya Integrated Household Budget Survey*, volume 1. Nairobi.

¹³ Ministère de la santé, Université de Nairobi, Réseau africain de médecine et de sciences sociales (SOMA-NET) et UNICEF. 2000. *Anaemia and the Status of Iron, Vitamin A and Zinc in Kenya*. Nairobi

¹⁴ Les recommandations ont été approuvées par la KFSM ainsi que par le Gouvernement, les Nations Unies, les ONG et les donateurs. À l'issue de ce processus, les bénéficiaires sont identifiés par le biais d'un ciblage communautaire. Le PAM a formé des groupes directeurs de district, des partenaires coopérants, des comités villageois chargés des activités de secours et d'autres parties prenantes au ciblage et à la distribution en concertation avec les communautés, une méthode approuvée par le Gouvernement lors de l'urgence de 2000-2002.

¹⁵ Le budget de l'opération d'urgence 10374 a été révisé à plusieurs reprises pour faire face à l'évolution des besoins.



POLITIQUES, CAPACITES ET ACTIONS DU GOUVERNEMENT ET DES AUTRES INTERVENANTS

Politiques, capacités et actions du Gouvernement

14. Dans les zones arides et semi-arides, le Gouvernement met l'accent sur la mise en place de moyens de subsistance durables pour les éleveurs en investissant dans le redressement et la transformation à long terme. L'examen à mi-parcours de la stratégie de relance économique au profit de la création de richesses et d'emplois a souligné les objectifs de croissance économique, d'équité, de lutte contre la pauvreté et de gouvernance. La Stratégie pour la sécurité alimentaire et la nutrition, le Programme de relance de l'agriculture et la Politique nationale en faveur du développement durable des zones arides et semi-arides du Kenya¹⁶ bénéficient de l'appui des bailleurs de fond et des organismes des Nations Unies. Ils servent de cadre général aux interventions de redressement en encourageant les stratégies publiques de lutte contre la faim et la pauvreté. Depuis que le Gouvernement de coalition a pris les rênes en 2008, un Ministère du développement du nord du Kenya et des autres régions arides a été créé pour piloter le développement de ces zones.

Politiques, capacités et actions des autres principaux intervenants

15. L'action menée par le Gouvernement contre la faim et l'insécurité alimentaire bénéficie de l'appui ci-après:
- L'équipe de pays des Nations Unies soutient la bonne gouvernance, les interventions d'urgence, les moyens de subsistance durables, la gestion améliorée de l'environnement et les interventions visant à faire face aux changements climatiques en application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2009-2013.
 - Le Comité permanent interorganisations est chargé de subvenir aux besoins d'urgence en 2009 et a préparé un plan d'intervention humanitaire d'urgence qui couvre les zones touchées par la sécheresse et les camps de réfugiés.
 - Le Ministère britannique du développement international (DFID) a lancé un programme décennal de lutte contre la faim (*Hunger Safety Net Programme*, HSNP) en vue d'appuyer la mise en place par le Gouvernement d'un régime de protection sociale assurant des transferts monétaires garantis à long terme aux ménages les plus pauvres et les plus vulnérables.
 - L'Initiative pour la gestion de la sécheresse lancée par la Commission européenne contribue à améliorer l'efficacité et l'efficience des actions de gestion des situations de sécheresse.

¹⁶ La politique en faveur des terres arides et semi-arides, qui sera présentée au Parlement en 2009, reconnaît la spécificité des moyens de subsistance des populations pastorales et la nécessité de "favoriser des mesures qui ne visent pas à sédentariser ou à moderniser le mode de vie pastoral", par le biais d'interventions portant notamment sur la gestion des ressources naturelles, l'investissement public, la mise en valeur des ressources en eau, la santé humaine, l'éducation et la diversification des moyens de subsistance.



- La Banque mondiale participe au financement du Projet de gestion des ressources des terres arides (*Arid Lands Resource Management Project, ALRMP*), une opération de gestion de la sécheresse administrée par le Gouvernement, qui implique les communautés et vise à renforcer la sécurité alimentaire.
- L'Agency for International Development (USAID) dispose d'un dispositif de secours d'urgence: Le Fonds pour la prévention de la famine et le Programme de renforcement des moyens de subsistance dans les zones pastorales assurent la continuité entre les secours d'urgence et le développement économique dans les régions pastorales.
- Dans le cadre de l'Initiative en faveur de la corne de l'Afrique menée conjointement par le Gouvernement et les Nations Unies, les équipes de pays des Nations Unies de la région ont analysé les causes de l'insécurité alimentaire et mis en évidence les stratégies qui permettraient la transition des secours au redressement, puis au développement.

Coordination

16. Le Gouvernement assure la coordination de toutes les questions touchant à la sécurité alimentaire par le biais du groupe directeur de la Réunion sur la sécurité alimentaire au Kenya (*Kenya Food Security Meeting, KFSM*), dont les évaluations semestrielles de la sécurité alimentaire déterminent le ciblage géographique. Les groupes directeurs multisectoriels des districts et les comités communautaires chargés des activités de secours ont de bons antécédents en matière de coordination des interventions de secours, de redressement et de développement. La nouvelle politique nationale en faveur du développement durable des zones arides et semi-arides corrige les faiblesses des politiques antérieures et reconnaît que l'activité pastorale est une force économique non négligeable. Un accroissement massif des investissements économiques dans les districts arides et semi-arides est nécessaire dans tous les secteurs¹⁷.
17. Le Groupe de travail gouvernemental sur la protection sociale, le renforcement de la capacité de résistance et la gestion de la sécheresse (ci-après dénommé le Groupe de travail) coordonne les activités des partenaires de développement en vue d'apporter des réponses globales efficaces en cas de choc et d'insécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides.

OBJECTIFS DE L'AIDE DU PAM

18. Les principaux objectifs de l'IPSR 10666.0 sont les suivants:
 - réduire la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes au sein de populations ciblées frappées par la crise (Objectif stratégique 1);
 - rendre les communautés plus résistantes aux chocs en déployant des filets de sécurité ou en créant des avoirs et en renforçant les capacités dans les domaines de la conception et de la gestion des programmes de planification préalable et de réduction des risques de catastrophe (Objectif stratégique de 2);

¹⁷ Infrastructure, santé, éducation, développement des marchés et de l'emploi, approvisionnement en eau et développement de l'élevage.



- soutenir et rétablir les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations après les chocs (Objectif stratégique 3); et
- améliorer l'état nutritionnel des femmes et des enfants ciblés par l'intervention (Objectif stratégique 4).

STRATEGIE D'INTERVENTION DU PAM

Nature et efficacité de l'aide fournie à ce jour à l'appui de la sécurité alimentaire

19. Le Kenya reçoit régulièrement une aide alimentaire internationale d'urgence¹⁸. Les évaluations des opérations d'urgence menées en 2006 et 2007 ont conclu que le PAM avait contribué à empêcher la famine, la perte de vies humaines et la décapitalisation¹⁹.
20. Un processus reposant sur la recherche d'un consensus et conduit par le Gouvernement a permis d'élaborer l'IPSR 10666.0 et de définir le rôle de l'aide alimentaire dans la gestion de la sécurité alimentaire et des risques de catastrophe. Le Groupe de travail a associé les donateurs bilatéraux, les organismes des Nations Unies et les représentants basés à Nairobi aux discussions portant sur le cadre général de l'IPSR et les types d'intervention.

⇒ *Grandes lignes de la stratégie*

21. L'IPSR 10666.0 appuiera la création d'un régime national de protection sociale et contribuera à reconstruire les infrastructures et à renforcer la capacité de résistance des populations qui se relèvent de plusieurs épisodes consécutifs de sécheresse. Elle permettra au PAM et à ses partenaires d'intervenir rapidement en cas de nouveau choc tout en renforçant la capacité de planification préalable du Gouvernement et des partenaires. Le ciblage géographique privilégiera les zones pastorales et agropastorales ainsi que les terres marginales cultivées.
22. L'IPSR 10666.0 et le programme de pays 2009-2013 sont complémentaires. Le programme de pays prévoit une alimentation scolaire en faveur de 750 000 enfants des zones arides et semi-arides, ainsi que des interventions axées sur le VIH/sida dans les régions orientale et côtière du pays; ces deux interventions seront constamment harmonisées pour garantir le maximum de synergie²⁰.

¹⁸ Le coût global des opérations menées par le PAM entre 1998 et 2008 s'est élevé à 890 millions de dollars, celui des opérations lancées entre août 2004 et mars 2009 étant de 507 millions de dollars. Entre 2004 et 2008, la contribution du Gouvernement a représenté 186 500 tonnes de produits alimentaires. En 2007, l'année où les pluies ont été les meilleures de la décennie, 682 000 personnes ont eu besoin d'une aide alimentaire du PAM.

¹⁹ Comité permanent interorganisations. 2006. *Real-Time Evaluation of the Drought Response in the Horn of Africa*. Voir: <http://ochaonline.un.org/OchaLinkClick.aspx?link=ocha&docid=1008393>; et "Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Kenya 10374.0 et du programme de pays 10264.0 (2004–2008)" (WFP/EB.1/2008/7-C).

²⁰ Dans le cadre de l'enveloppe de services essentiels fournis par l'UNICEF et le PAM, l'IPSR 10666.0 encouragera la collecte de l'eau dans un millier d'écoles pour soutenir la production vivrière et la préparation des aliments.



Composantes fondamentales de l'IPSR

⇒ *Protection sociale*

23. Cette composante entend: i) appuyer le développement de la stratégie nationale de protection sociale en veillant à combler les déficits vivriers et à protéger les groupes vulnérables, y compris les orphelins et autres enfants vulnérables; et ii) contribuer à la gestion de la malnutrition aiguë modérée des femmes et des enfants de moins de 5 ans et les protéger contre la malnutrition grave et les problèmes de morbidité et de mortalité qu'elle entraîne.
24. Le PAM appuiera l'action du Gouvernement et du DFID en faveur des ménages vulnérables, contribuant ainsi à la création d'un régime national de protection sociale²¹. À compter de 2009, le DFID et le Gouvernement vont lancer un projet reposant sur un filet de sécurité, qui prévoit notamment des transferts monétaires non assortis de conditions dans quatre districts pastoraux, dont bénéficieront 60 000 ménages; deux autres districts devraient être desservis en 2011, soit 12 000 ménages de plus. Au cours de la période de transition qui précédera la mise en place du régime de protection sociale, le PAM et le Gouvernement²² subviendront ensemble aux besoins alimentaires immédiats que les programmes publics ou le programme HSNP du DFID ne parviendront pas à couvrir: le groupe cible sera composé de personnes frappées par des pénuries alimentaires saisonnières graves mais temporaires ou dans l'incapacité de participer aux activités Vives pour la création d'avois (VCA), telles que des personnes vivant avec le VIH, des personnes âgées ou des orphelins et autres enfants vulnérables²³.
25. Les ménages vulnérables recevront soit une somme d'argent dans le cadre du programme HSNP, soit une aide alimentaire du PAM, ces deux formes d'aide pouvant néanmoins être associées en cas de choc quand l'accès à la nourriture et l'envol des prix créent des situations problématiques. Le Groupe de travail établira les critères de déclenchement de l'aide supplémentaire. Le PAM et le DFID ont fait en sorte que les bases de données de leurs bénéficiaires soient compatibles pour assurer la synergie entre les deux interventions au cours du déroulement de la présente IPSR.
26. Le PAM sera l'un des partenaires du programme de transferts monétaires Gouvernement/DFID/UNICEF en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables. La plupart des familles accueillant des orphelins ou d'autres enfants vulnérables sont à peine capables de se nourrir, de se loger et de satisfaire leurs besoins essentiels. Les transferts monétaires ont pour but d'encourager la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables par les familles et les communautés. D'après une évaluation récente, 60 pour cent de l'argent donné aux familles d'accueil est utilisé pour la nourriture et non pour l'instruction et la santé comme prévu. En 2009, le PAM fournira une somme d'argent supplémentaire ou des bons d'alimentation à 1 100 ménages dans le district de Garissa, afin de couvrir leurs besoins alimentaires essentiels et permettre que les transferts

²¹ Ministère de la femme et de la protection sociale. 2007. Stratégie nationale de protection sociale du Kenya (en projet). Nairobi.

²² Depuis 2004, le Gouvernement kenyan est le deuxième bailleur de fonds des opérations d'urgence du PAM, à qui il a fourni 176 000 tonnes de produits alimentaires. Il entend également contribuer en nature à la présente IPSR.

²³ Toutefois, les ménages touchés par le sida ne seront pas exclus et pourront utiliser les infrastructures créées au moyen des activités VCA. Pour les aider à devenir autosuffisants, le PAM s'emploiera avec les communautés à trouver des moyens de garantir que ces infrastructures sont suffisantes pour que les personnes vivant avec le sida puissent en bénéficier.

monétaires en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables servent à d'autres fins. Le PAM et ses partenaires évalueront l'impact de ce programme complémentaire (transferts monétaires/bons d'alimentation) pour décider s'il devrait être élargi; si son extension est possible, le PAM appuiera sa mise à l'échelle dans les districts d'Isiolo et de Samburu envisagée par l'UNICEF.

27. Face à la persistance des taux élevés de malnutrition aiguë, le PAM continuera d'appuyer le programme de supplémentation alimentaire dans les zones pastorales. Dans les zones urbaines et périurbaines des districts arides et alentour, le PAM et ses partenaires passeront en revue les bénéficiaires de ce programme et fourniront une ration à emporter aux familles vivant dans l'insécurité alimentaire. Le PAM et le Module de la nutrition analyseront les causes des taux élevés de malnutrition aiguë et adapteront les interventions en conséquence.
28. À titre préventif, le PAM distribuera une ration supplémentaire aux femmes enceintes et aux mères allaitantes dans le cadre du programme de santé maternelle et infantile; cette activité ciblera les femmes vulnérables très pauvres sélectionnées par les partenaires des professions médicales comme étant à risque, afin de prévenir la malnutrition et de les inciter à se rendre dans les dispensaires, où elles apprendront à s'occuper de leur santé et de leur bien-être.

⇒ *Redressement*

29. Cette composante reconstituera les avoirs familiaux et communautaires de ceux qui se relèvent d'un épisode de sécheresse, à travers des activités VCA menées en partenariat avec d'autres organisations, le but étant d'accroître leur capacité de résistance aux chocs²⁴.
30. L'aide alimentaire, ou une combinaison d'interventions reposant à la fois sur l'aide alimentaire et les transferts monétaires, ciblera les ménages vulnérables reprenant le dessus après des situations d'urgence. Le groupe cible des activités de redressement se distingue du groupe cible des activités de protection par le fait que tous les ménages qui le composent ont un membre actif pouvant participer aux activités VCA.
31. Les activités visant à créer des avoirs entendent aider les ménages à faire face aux chocs futurs. Le PAM et ses partenaires recourront à des techniques éprouvées de collecte de l'eau de pluie pour approvisionner en eau potable la population et le bétail, améliorer les pâturages et la production agricole ainsi que promouvoir la conservation de l'environnement. Les techniques en question sont notamment: i) des diguettes semi-circulaires, triangulaires ou trapézoïdales; ii) de petits périmètres irrigués pour produire des cultures xérophiles; et iii) des barrages de sable, des barrages souterrains, des déversoirs et des bacs pour approvisionner en eau les hommes et les bêtes. Un appui sera également accordé aux activités de foresterie dans les zones arides telles que la production d'arbres fruitiers et le ramassage de plantes tinctoriales et de gommes, en particulier dans les régions où vivent des ménages dirigés par une femme. Des partenariats seront mis en place pour appuyer la commercialisation de sous-produits tels que les plantes fourragères ainsi que les produits des cultures²⁵ et de l'élevage issus des activités VCA. La possibilité

²⁴ On entend par redressement l'aptitude d'un ménage à subvenir aux besoins alimentaires de tous ses membres sans recourir à l'aide du PAM ou à d'autres programmes de transferts directs. Ceux qui satisfont à ce critère minimal ont néanmoins besoin d'autres formes d'aide au développement pour se constituer des moyens de subsistance durables.

²⁵ Ministère de l'agriculture. 2008. *Concept Note on "Orphan" Crops*. Nairobi. Les variétés traditionnelles seront encouragées parallèlement à l'initiative du Gouvernement en faveur des cultures orphelines. Des débouchés peuvent être trouvés grâce à l'initiative du PAM "Achats au service du progrès".



de recourir aux crédits d'émission de carbone sera étudiée avec les partenaires. Les activités VCA seront choisies par les communautés moyennant des méthodes participatives, en consultant les groupes directeurs de district, les ministères et les autres parties prenantes. L'aide du PAM sera associée à des apports de capitaux, à des contributions sociales et à une assistance technique. La composante concernant la collecte de l'eau sera le point de départ de programmes de plus grande envergure concernant l'approvisionnement en eau des zones arides et semi-arides²⁶.

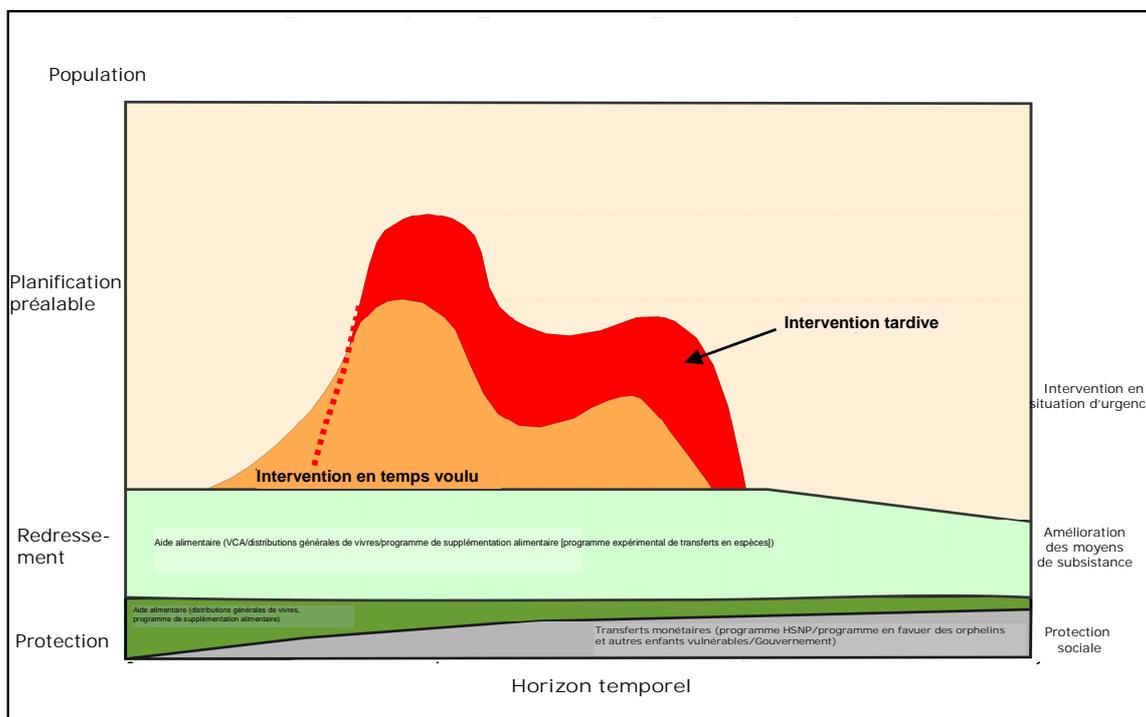
⇒ *Planification préalable*

32. Cette composante a pour objet de: i) faire face aux chocs avant qu'ils ne prennent de l'ampleur pour protéger les avoirs des ménages et restreindre le nombre de bénéficiaires des secours d'urgence; et ii) développer les capacités de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets du Gouvernement et des communautés, et développer les dispositifs intégrés de planification préalable.
33. L'IPSR 10666.0 répondra rapidement aux nouveaux chocs. L'expérience a en effet montré que plus on intervient tôt, plus on parvient à protéger les biens et les moyens de subsistance. Il est donc crucial que le Gouvernement continue de fournir une aide en nature. Le PAM travaillera: i) avec les responsables de l'Initiative pour la gestion de la sécheresse à la planification des mesures d'urgence alliant interventions alimentaires et non alimentaires dès les premiers signaux d'alerte; et ii) au niveau national, dans le cadre de la KFSM et de son groupe directeur, pour définir des critères communs de déclenchement du recours au Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse afin d'associer l'aide alimentaire et d'autres formes d'assistance.
34. La figure 1 indique le nombre de bénéficiaires et l'importance relative des trois composantes de l'IPSR (planification préalable, redressement et protection), ainsi que les modalités d'intervention, pendant les trois ans que durera l'opération. Pour la composante Planification préalable, le nombre de bénéficiaires dépendra du délai d'intervention en cas de choc (intervention rapide ou tardive).

²⁶ Le cadre général des activités VCA est décrit dans: Appropriate Development Consultants Ltd (ADCL). 2008. *Water Harvesting for Improved Drought Preparedness Using Food for Assets Strategy*. Nairobi.



**Figure 1: Protection, redressement, planification préalable:
Trois catégories de bénéficiaires**



Stratégie de transfert des responsabilités

35. La stratégie de transfert des responsabilités repose sur trois éléments, tels que définis ci-après.

⇒ *Les partenariats*

36. Cette stratégie exige du Gouvernement et des autres partenaires qu'ils renforcent les capacités dont ils disposent pour répondre aux besoins prévisibles des ménages très vulnérables, notamment ceux qui se relèvent après un choc. Le Groupe de travail met l'accent sur la programmation conjointe et les possibilités pour le Gouvernement de prendre progressivement en charge les groupes ciblés, par le biais de diverses initiatives. Les transferts monétaires prévus par le programme HSNP et le programme en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables, ainsi que les programmes portant sur le crédit, la fourniture de fourrage, la réduction du cheptel et l'immunisation, offrent aux populations des possibilités d'acquérir des compétences et de nouveaux moyens de subsistance. Les bénéficiaires des activités de supplémentation alimentaire seront progressivement pris en charge par les programmes sanitaires de lutte contre les causes de la malnutrition mis en œuvre par le Ministère de la santé, avec l'appui de l'UNICEF. Les participants aux activités VCA bénéficieront de l'appui de projets de développement sectoriels allant du développement de l'élevage à la promotion des petites entreprises, exécutés par le projet ALRMP, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Ministère de l'eau et un certain nombre d'ONG. Les bénéficiaires seront encouragés à se préparer aux chocs futurs en sollicitant des ressources financières par l'entremise des groupes directeurs de district. Le Gouvernement et les

donateurs tels que la Commission européenne et la Banque mondiale investissent à cette fin dans le Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse.

⇒ *Un cadre normatif porteur, établissant des liens avec les marchés*

37. Le PAM, les donateurs et les partenaires des Nations Unies préconiseront l'instauration d'un cadre normatif porteur pour venir à bout de l'insécurité alimentaire dans les zones arides et semi-arides. La promulgation de la politique en faveur du développement durable de ces zones sera indispensable pour instaurer un système de protection sociale et renforcer la capacité de résistance. Cela devrait stimuler l'appui budgétaire en faveur de l'aide alimentaire et/ou des transferts monétaires et la création de liens commerciaux entre les petits producteurs des zones de production excédentaire et les régions arides et semi-arides. L'initiative "Achats au service du progrès" contribuera à ce processus: 5 000 tonnes de produits seront achetées chaque année aux petits producteurs.

⇒ *Une capacité de résistance renforcée grâce à la création d'infrastructures*

38. Les ménages et les communautés participeront au choix, à la conception et à l'exécution des projets VCA pour qu'ils correspondent à leurs besoins. Les interventions innovantes axées sur la collecte des eaux de pluie devraient être durables; l'entretien des infrastructures créées sera assurée par les communautés et les ménages.
39. Il sera mis fin aux activités de supplémentation alimentaire ciblées à mesure que l'état nutritionnel et sanitaire des populations des districts pastoraux s'améliorera. Les taux de malnutrition aiguë globale dans ces districts ont été qualifiés de "graves" ou de "critiques", mais les enquêtes effectuées ultérieurement pendant la même saison ont relevé un léger recul des niveaux de malnutrition, laissant à penser que les interventions avaient un impact positif²⁷. On s'attend à ce que cette baisse se confirme à l'avenir grâce aux aptitudes acquises par les agents sanitaires dans les districts arides pour gérer la malnutrition et appliquer la stratégie gouvernementale de sensibilisation des communautés. Cette dernière vise à rendre les communautés aptes à détecter et traiter la malnutrition ou à aiguiller les personnes touchées vers les instances compétentes. Les autres interventions qui contribueront à ces progrès sont notamment le programme HSNP du DFID, qui augmentera les revenus des ménages et améliorera l'accès à l'alimentation, et les interventions du Ministère de la santé et de l'UNICEF visant à encourager une meilleure alimentation des nourrissons et des jeunes enfants.

BENEFICIAIRES ET CIBLAGE

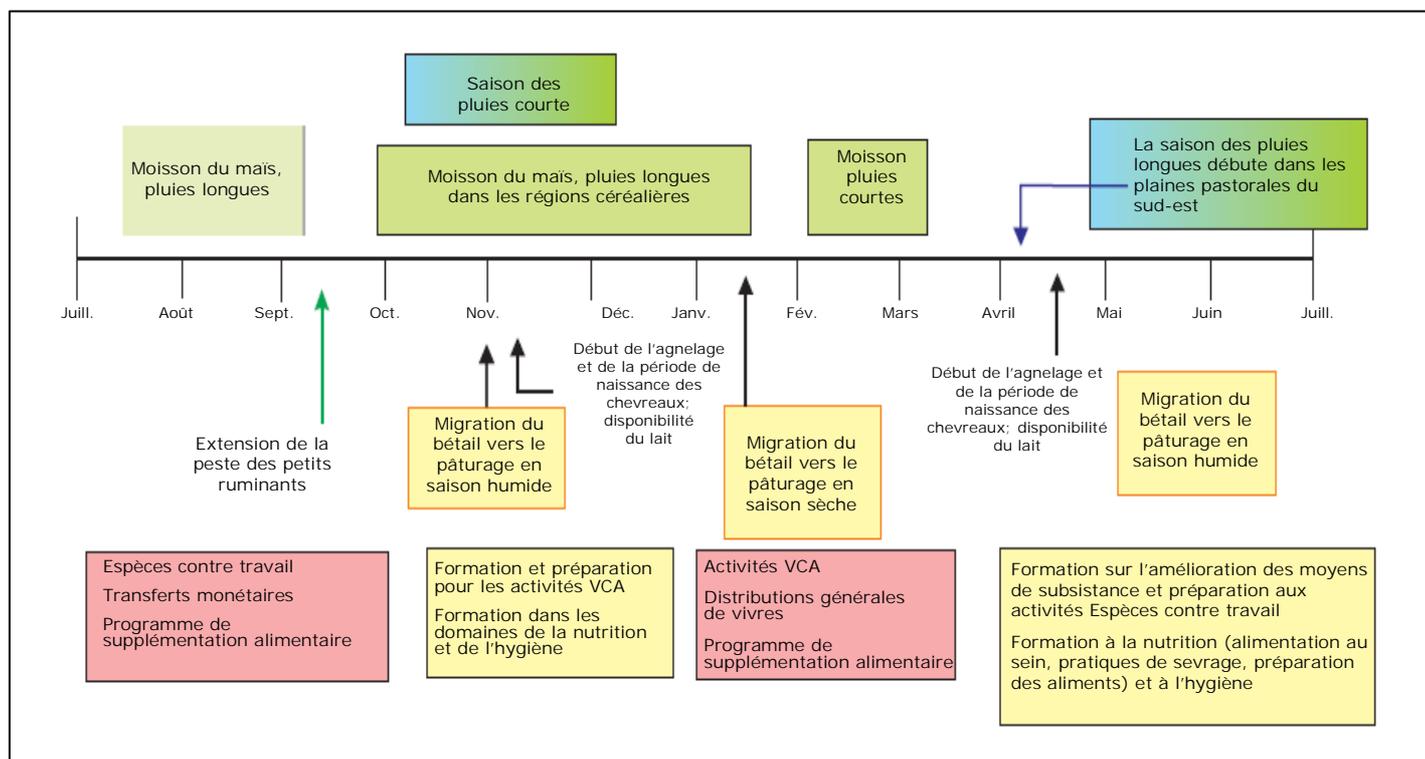
40. Au niveau du pays et des districts, le ciblage s'appuiera sur les évaluations semestrielles de la sécurité alimentaire; au niveau des communautés, il sera assuré par les comités chargés des activités de secours et/ou de redressement, conformément aux directives relatives au ciblage et aux distributions menées en concertation avec les communautés. Le bureau de pays continuera d'actualiser l'analyse saisonnière des moyens de subsistance pour déterminer les effets saisonniers des chocs sur les populations vulnérables, affiner les

²⁷ Exemples de réduction des taux de malnutrition aiguë globale: Wajir – 23 pour cent en avril 2007 contre 17 pour cent en avril 2008; Marsabit – 17 pour cent en mars 2007 contre 16 pour cent en mars 2008; Moyale – 18 pour cent en mars 2006 contre 9 pour cent en avril 2008; Samburu – 19 pour cent en mars 2006 contre 15 pour cent en mars 2008; Garissa – 19 pour cent en octobre 2005 contre 15 pour cent en décembre 2007; Isiolo – 13 pour cent en mai 2006 contre 11 pour cent en décembre 2007; Tana River – 19 pour cent en octobre 2005 contre 12 pour cent en décembre 2007.



types d'intervention choisis, définir la durée de l'aide et éclairer les modalités d'intervention (voir la figure 2 ci-après).

Figure 2: Calendrier des saisons et événements majeurs au cours d'une année normale



41. Les groupes cibles sélectionnés vivent dans les districts arides où se pratiquent les activités pastorales et agropastorales et dans les zones semi-arides des régions orientale et côtière où sont cultivées les terres marginales. Les évaluations de la sécurité alimentaire par zones de subsistance (c'est-à-dire classées selon les moyens de subsistance des populations) recueillent des données à l'échelle des ménages et des subdivisions administratives. Pour les populations les plus gravement exposées à l'insécurité alimentaire, les critères d'éligibilité seront notamment la perte de bétail au cours de la dernière sécheresse, la perte de revenus monétaires et la faiblesse du pouvoir d'achat ainsi que le recours fréquent à des stratégies de survie préjudiciables, par exemple la réduction du nombre et de la taille des repas. Le ciblage géographique continuera de s'appuyer sur les évaluations de la sécurité alimentaire, et les communautés continueront de sélectionner les personnes les plus vulnérables. Les directives relatives au ciblage et aux distributions menées en concertation avec les communautés²⁸ encouragent la participation des femmes.

²⁸ Le PAM a formé des groupes directeurs de district, des partenaires coopérants, des comités villageois chargés des activités de secours et d'autres parties prenantes à l'utilisation des directives relatives au ciblage et aux distributions menées en concertation avec les communautés, approuvées par le Gouvernement au cours de la situation d'urgence 2000/02. Au cours de sa visite effectuée dans le cadre de l'opération d'urgence 10374.0 en 2007, l'équipe chargée de l'évaluation a conclu que la méthode du ciblage et des distributions menées en concertation avec les communautés était la plus adaptée pour atteindre les communautés visées. Elle était très utile pour identifier les personnes extrêmement vulnérables, les membres des catégories socioéconomiques supérieures étant rarement inclus. Le système semblait particulièrement efficace pour cibler les femmes. Voir le rapport technique cité dans le "Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Kenya 10374.0 et du programme de pays 10264.0 (2004-2008)" (WFP/EB.1/2008/7-C).

Les critères de ciblage des ménages seront affinés moyennant une évaluation complète de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, qui sera réalisée en 2009.

42. En 2009, le programme de supplémentation alimentaire visera 50 000 personnes souffrant de malnutrition modérée – enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et mères allaitantes. Le groupe cible devrait rapidement tomber à 40 000 personnes au cours de la troisième année d'exécution de l'IPSR du fait de l'impact des autres activités visant à améliorer la sécurité alimentaire et les services de santé. Les bénéficiaires de ce programme seront sélectionnés en recourant à des indicateurs de la malnutrition²⁹. Dans les zones arides et semi-arides ne bénéficiant pas de distributions générales de vivres, le PAM et ses partenaires passeront en revue les bénéficiaires des activités de supplémentation alimentaire pour identifier les causes de la malnutrition et fournir une ration à emporter aux ménages vivant ou susceptibles de vivre dans l'insécurité alimentaire; la durée de cette aide dépendra de l'état nutritionnel des enfants bénéficiaires. Le PAM et le Module de la nutrition étudieront les causes du taux élevé de malnutrition aiguë et adapteront leurs interventions en conséquence.
43. L'IPSR 10666.0 devrait venir en aide à 955 500 bénéficiaires en 2009³⁰, cet effectif devant tomber à 745 000 d'ici à 2012 à mesure que s'améliorera la capacité de résistance et que les programmes du Gouvernement et des partenaires prendront la relève. L'aide alimentaire ne sera associée à un transfert d'argent que dans les cas où l'intérêt des transferts monétaires sera moindre et où l'accès à la nourriture sera problématique. En cas de choc ou durant les saisons de soudure, le PAM prévoit d'augmenter le nombre de bénéficiaires des distributions générales de vivres et de le porter à un maximum de 180 000 personnes recevant de l'argent dans le cadre du programme HSNP; les évaluations semestrielles mesureront l'impact des chocs et, si nécessaire, le PAM élargira la distribution des rations complémentaires. Le nombre de ménages participant aux activités VCA devrait augmenter au cours de la deuxième et de la troisième année à mesure que les capacités d'exécution du Gouvernement et des partenaires augmenteront et que les activités de redressement prendront de l'ampleur. Les effectifs de bénéficiaires prévus sont présentés au tableau 1.
44. Le PAM ne prévoit pas de retrait progressif de son aide pendant la durée de l'IPSR mais envisage de limiter dans le temps l'aide alimentaire apportée aux bénéficiaires individuels, d'appuyer la mise en place de nouveaux moyens de subsistance et d'inscrire l'aide alimentaire dans les stratégies nationales de protection sociale. L'IPSR 10666.0 devrait durer trois ans, période au cours de laquelle le régime de protection sociale prendra forme et des infrastructures seront créées pour permettre aux ménages et aux communautés de reprendre le dessus.

²⁹ Pour les enfants de moins de 5 ans, les critères de prise en charge seront les suivants: i) rapport poids/taille entre 70 et 79 pour cent de la médiane; ou ii) périmètre brachial (tour de bras) entre 11 et 12,4 cm; ou iii) retard de croissance ou anémie confirmée chez les nourrissons de plus de 6 mois dont la mère est séropositive et qui ne sont pas allaités. Les femmes enceintes seront admises dès le deuxième trimestre de la grossesse lorsque leur périmètre brachial sera inférieur à 21 cm ou souffriront d'anémie (taux d'hémoglobine inférieur à 12,0 g/dl). Les mères allaitantes bénéficieront d'une aide si elles ont un enfant de moins de 6 mois et un périmètre brachial inférieur à 21 cm ou une anémie avec taux d'hémoglobine inférieur à 11,0 g/dl.

³⁰ Le ciblage géographique de l'IPSR dépendra de l'évaluation de la saison des pluies courte de janvier 2009. En mars 2009, il correspondra à celui de l'opération d'urgence 10745.0.



TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, PAR INTERVENTION ET PAR SEXE

	2009			2010			2011			2012		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Protection sociale												
Distributions générales de vivres	231 000	269 000	500 000	184 800	215 200	400 000	124 740	145 260	270 000	124 740	145 260	270 000
Prog. suppl. alim.	18 380	31 620	50 000	16 540	28 460	45 000	14 700	25 300	40 000	14 700	25 300	40 000
Ration de protection du programme de suppl. alimentaire	45 900	79 100	125 000	41 350	71 150	112 500	36 760	63 240	100 000	36 760	63 240	100 000
Orphelins et autres enfants vulnérables Transferts monétaires/ bons d'alimentation	2 540	2 960	5 500	7 160	8 340	15 500	11 780	13 720	25 500	11 780	13 720	25 500
Redressement												
VCA en zones arides	46 200	53 800	100 000	69 300	80 700	150 000	92 400	107 600	200 000	92 400	107 600	200 000
VCA en zones semi-arides	103 950	121 050	225 000	92 400	107 600	200 000	80 850	94 150	175 000	69 300	80 700	150 000
Planification préalable												
Distributions générales de vivres en zones arides	69 300	80 700	150 000	69 300	80 700	150 000	83 160	96 840	180 000	83 160	96 840	180 000
Total	517 270	638 230	1 155 500	480 850	592 150	1 073 000	444 390	546 110	990 500	432 840	532 660	965 500
Total sans la composante Redressement et en évitant le double comptage	429 590	525 910	955 500	395 010	482 990	878 000	346 530	423 970	770 500	334 980	410 520	745 500

- Notes:** 1. Les bénéficiaires du programme de supplémentation alimentaire recevront tous des rations dans le cadre des distributions générales de vivres, des activités VCA et des rations de protection et, par conséquent, ne sont pas inclus dans les totaux.
2. Les ménages qui bénéficient du transfert monétaire mensuel du programme HSNP recevront une ration supplémentaire en cas de chocs majeurs ou durant les périodes de soudure; ceci est prévu pour 50 pour cent de la durée de l'IPSR.
3. Les transferts monétaires/bons d'alimentation en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables couvriront initialement 5 500 bénéficiaires à Garissa; le nombre de bénéficiaires s'élèvera à 25 500 avec l'inclusion en 2010 du district d'Isiolo et celui de Samburu en 2011.
4. Les totaux annuels devraient se situer entre 1,1 million de bénéficiaires en 2009 et 925 000 bénéficiaires en 2012, avec l'inclusion des bénéficiaires des activités de secours.



ASPECTS NUTRITIONNELS ET RATIONS

45. Le Ministère de la santé, l'UNICEF, les partenaires spécialisés et le PAM ont fait face ensemble à la crise nutritionnelle dans les zones arides et semi-arides en associant diverses formes d'aide alimentaire et d'approches complémentaires. L'aide alimentaire restera une partie intégrante de la stratégie de lutte contre la malnutrition modérée mise en œuvre sous la conduite du Ministère de la santé avec l'appui de l'UNICEF.
46. Les partenaires intervenant dans les secteurs de la petite enfance, de la santé, de l'eau et de l'assainissement sensibiliseront les populations aux liens qui existent entre malnutrition et insuffisance de soins aux enfants, manque d'accès aux services de santé, à l'eau salubre et aux systèmes d'assainissement. Les progrès du programme de supplémentation alimentaire seront suivis dans le cadre de la surveillance nutritionnelle mise en place par le Ministère de la santé et l'UNICEF³¹. Les interventions axées sur la gestion de la malnutrition seront adaptées aux besoins des programmes, en consultant un forum technique³².
47. Les bénéficiaires des zones arides recevront 75 pour cent de la ration ordinaire s'il ressort de l'évaluation de la sécurité alimentaire la plus récente qu'ils peuvent eux-mêmes subvenir à 25 pour cent de leurs besoins alimentaires; ceux des zones semi-arides recevront 50 pour cent de la ration s'ils sont capables de subvenir à 50 pour cent de leurs besoins; dans l'un et l'autre cas, ils doivent recourir à des stratégies de survie positives³³. Les rations seront réexaminées en cas de modification significative de l'état nutritionnel et alimentaire et de la capacité de résistance de la population. Le Ministère de la santé, l'UNICEF et le PAM poursuivront leur coopération dans le domaine de la nutrition.
48. Le tableau 2 présente le type de rations et le nombre de jours de distribution, par activité, et le tableau 3, les quantités de produits alimentaires requises pour mener à bien l'opération.

³¹ Les activités de supplémentation alimentaire cibleront: i) les enfants de moins de 5 ans dont le rapport poids/taille est inférieur à 80 pour cent de la médiane ou dont le mauvais état de santé les expose à la malnutrition aiguë; ii) les femmes enceintes, à partir du deuxième trimestre de leur grossesse; et iii) les mères allaitantes ayant un enfant de moins de 6 mois et dont le périmètre brachial est inférieur à 21 cm, ou celles qui sont exposées à la malnutrition aiguë. Les critères de fin de prise en charge sont: pour les enfants, un rapport poids/taille supérieur à 85 pour cent de la médiane ou un périmètre brachial de 12,5 cm; pour les femmes enceintes et les mères allaitantes, un périmètre brachial égal ou supérieur à 22,5 cm; et pour les femmes souffrant de maladies chroniques et/ou du sida, un périmètre brachial égal ou supérieur à 23,5 cm.

³² Le PAM et la société Royal DSM N. V., une entreprise partenaire, participent à une initiative commune visant à améliorer la teneur nutritionnelle du mélange maïs-soja. Des interventions telles que l'enrichissement du mélange à domicile, par exemple avec des micronutriments sous forme de poudre, pourraient être envisagées pour améliorer les apports en micronutriments.

³³ En prenant pour hypothèse que les activités de redressement auront un effet positif, chaque année de moins en moins de personnes devraient avoir besoin d'une aide alimentaire.



TABLEAU 2: RATIONS QUOTIDIENNES ET JOURS DE DISTRIBUTION, PAR ACTIVITÉ (g/jour)				
Produits alimentaires	Distributions générales de vivres et activités VCA zones arides	Activités VCA zones semi-arides	Programme de supplémentation alimentaire (1)*	Programme de supplémentation alimentaire (2)**
Céréales	345	230		230
Légumes secs	60	40		40
Huile végétale	20	13	25	13
Mélange maïs-soja	40			
Mélange maïs-soja enrichi en sucre			250	
Sel iodé	5	5		5
Total	470	288	275	288
Total kcal/jour	1 749	1 056	1 221	1 056
Jours de distribution/an				
2009	225	225	***	***
2010	300	300	***	***
2011	300	300	***	***
2012	75	75	***	***

* Enfants de moins de 5 ans, femmes enceintes et mère allaitantes souffrant de malnutrition modérée

** Ration de protection pour éviter la dilution de l'aide alimentaire au sein des familles

*** Selon l'état nutritionnel des bénéficiaires

TABLEAU 3. QUANTITÉS TOTALES REQUISES (tonnes)			
Produits alimentaires	Distributions générales de vivres et activités VCA	Programme de supplémentation alimentaire	Total
Céréales	224 595	27 428	252 023
Légumes secs	39 060	4 770	43 830
Huile végétale	13 020	2 782	15 802
Mélange maïs-soja	19 050		19 050
Mélange maïs-soja enrichi en sucre		11 925	11 925
Sel iodé	3 692	596	4 288
Total	299 417	47 501	346 919
%	86	14	100



MODALITES D'EXECUTION

Participation

49. Une méthode de planification participative sera élaborée en utilisant les systèmes largement utilisés de ciblage et de distribution menés en concertation avec les communautés, ainsi que de développement intégré à assise communautaire. Les comités locaux chargés des activités de secours et/ou de redressement travailleront avec le Gouvernement, les ONG partenaires et les agents du PAM chargés du suivi sur le terrain pour sélectionner les personnes ayant le plus besoin d'une aide alimentaire selon des critères prédéfinis, tenir le registre des bénéficiaires et faire en sorte que les vivres distribués soient dûment consignés. En cas de nouveau choc, le registre sera actualisé à partir des évaluations semestrielles. Les femmes devraient occuper au moins la moitié des postes d'encadrement au sein des comités chargés des activités de secours et/ou de redressement; une formation leur sera dispensée en matière d'encadrement, d'activités VCA ainsi que de ciblage et de distribution menés en concertation avec les communautés³⁴.
50. Le PAM, le Gouvernement et ses partenaires continueront d'appliquer la méthode de la filière d'approvisionnement unique, qui a permis d'harmoniser la programmation de l'aide alimentaire. Le PAM prônera des interventions multisectorielles adaptées en complément des programmes d'aide alimentaire au cours de la période de redressement³⁵.

Partenariats

51. Les principales instances gouvernementales partenaires du PAM sont le Service des programmes spéciaux du Cabinet de la présidence, le Ministère du développement du nord du Kenya et des autres terres arides, le projet ALRMP et le Ministère de l'eau³⁶.
52. Les représentants du PAM et du Gouvernement se réuniront tous les mois pour examiner l'exécution des interventions et coordonner la filière d'approvisionnement. Des partenaires d'exécution seront sélectionnés pour chaque district par le biais d'un processus consultatif. Étant donné que les activités VCA sont axées sur la collecte de l'eau, il sera recruté des partenaires techniques supplémentaires dotés du savoir-faire requis.
53. Les responsables du programme HSNP, ceux du programme de transferts monétaires en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables et le PAM assureront la coordination du ciblage des bénéficiaires des activités de protection sociale.
54. Le PAM s'emploiera, avec le Gouvernement et la Commission européenne, à développer le Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse. Des seuils de déclenchement seront définis pour s'assurer que toute intervention immédiate associe aussi efficacement que possible l'aide alimentaire aux apports non alimentaires. Le PAM

³⁴ Il ressort du suivi post-distribution de l'opération d'urgence que les femmes ont beaucoup participé aux activités des comités chargés des activités de secours et qu'elles jouent un rôle important dans la gestion de l'aide alimentaire aux points de distribution finale et au sein des ménages.

³⁵ Le Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse pourrait servir de Fonds commun multisectoriel. En sa qualité de coordonnateur des activités multisectorielles de redressement, de protection sociale et de planification préalable, la KFSM examinera la possibilité de lancer des approches sectorielles dans les régions arides et semi-arides pour assurer une allocation optimale des ressources et harmoniser les apports des donateurs.

³⁶ Le PAM jouera un rôle moteur en créant un groupe de travail pour la collecte des eaux de pluie en vue de coordonner les activités de collecte de l'eau dans les zones arides et semi-arides.



veillera à coordonner ses interventions et les projets bénéficiant de l'appui de l'agence USAID dans le nord du Kenya, au niveau du ciblage et des actions conjointes, et à communiquer l'information recueillie sur les moyens de subsistance.

55. La FAO, le FIDA et le PNUE fourniront une assistance technique et des fonds pour les activités VCA. Des possibilités de microcrédit seront recherchées avec des partenaires pour appuyer la diversification des moyens de subsistance des populations vulnérables vivant dans les zones périurbaines.
56. Le Ministère de la santé, l'UNICEF et le PAM poursuivront leur coopération dans le domaine de la nutrition.

Renforcement des capacités

57. Le Gouvernement, le PAM, la Commission européenne dans le cadre de son Initiative pour la gestion de la sécheresse et la FAO continueront d'accroître les capacités du groupe directeur de la KFSM ainsi que des groupes directeurs de district en leur dispensant une formation sur les systèmes d'alerte précoce, la réalisation des évaluations, les analyses des moyens de subsistance saisonniers, la conception, l'exécution et la gestion des activités VCA ainsi que la programmation des interventions. Les comités chargés des activités de secours et/ou de redressement bénéficieront d'une formation axée sur le ciblage, l'exécution, le suivi et l'évaluation
58. Le PAM intensifiera son assistance technique pour développer le système de suivi des produits dont la gestion est assurée par le Service des programmes spéciaux du Cabinet de la présidence et assurer sa mise en œuvre au niveau des districts.

Articles non alimentaires

59. Dans le cadre des activités VCA, le PAM et ses partenaires fourniront une assistance technique, une formation, des outils et matériaux essentiels pour permettre aux communautés de mettre en place des infrastructures durables de collecte de l'eau. Les communautés y contribueront en nature.
60. Le PAM est chargé des apports alimentaires et de l'appui logistique destinés au programme de supplémentation alimentaire; le Ministère de la santé fournira du personnel technique et une formation dans le domaine de la nutrition, avec l'appui de l'UNICEF.

Dispositif logistique

61. L'IPSR proposée recourra au dispositif logistique mis en place dans le cadre de l'opération d'urgence récente. Les envois internationaux arrivent au Kenya par Mombasa et sont livrés par la route aux points de livraison avancés. Le PAM dispose à Mombasa d'une capacité d'entreposage suffisante.
62. Aux points de livraison avancés, les produits alimentaires sont entreposés par le Gouvernement ou les ONG partenaires sous la supervision du personnel du PAM chargé de la logistique. Ils sont ensuite transportés jusqu'aux points de distribution finale par des transporteurs privés recrutés par le Gouvernement ou les ONG partenaires. Les points de distribution finale seront sélectionnés pour faciliter la collecte des vivres, en particulier par les femmes. Le système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS) a été installé à Nairobi et à Mombasa ainsi que dans toutes les antennes locales.



63. Le taux de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM) est de 194 dollars la tonne. Un système à taux multiple est proposé pour l'IPSR 10666.0, à savoir 167 dollars la tonne pour les achats locaux et les accords de jumelage et 209 dollars la tonne pour les envois venant de l'étranger.
64. Le bureau des pays continuera de travailler avec les compagnies de transport pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation au VIH/sida sur les lieux de travail.

ACHATS LOCAUX DE PRODUITS ALIMENTAIRES

65. Les achats locaux dépendent de deux facteurs: la mise à disposition de contributions financières non assorties de conditions et la situation des marchés. Le PAM envisage d'acheter sur les marchés locaux certaines céréales et un tiers du mélange maïs-soja enrichi.
66. Dans le cadre de l'initiative "Achats au service du progrès", le PAM va mettre à l'essai des modalités innovantes d'achat de produits alimentaires et de développement des marchés pour recenser les meilleures pratiques qui pourraient être intégrées à ses méthodes de passation des marchés.
67. Le Gouvernement a donné son accord de principe pour la poursuite de ses contributions en nature à l'appui de l'IPSR 10666.0.

SUIVI DE L'EXECUTION

68. Le suivi mis en place par le PAM comprendra: i) un suivi des distributions et un suivi post-distributions mensuels; ii) un suivi des activités VCA axées sur la qualité des produits et des effets directs immédiats; et iii) des activités conjointes de suivi des programmes et d'évaluation d'impact pour ce qui est des interventions alimentaires et des activités expérimentales complémentaires. Le PAM renforcera sa capacité de suivi moyennant: i) la formation des contrôleurs sur le terrain et des agents chargés du suivi et de l'évaluation; et ii) une meilleure coordination avec les partenaires techniques et les autorités de district, en vue d'analyser rapidement l'information et de revoir les programmes en conséquence. Les quantités de vivres distribués seront enregistrées avec le système COMPAS. Le PAM utilisera les données actuellement disponibles à titre de référence pour mesurer le succès de l'IPSR 10666.0³⁷.
69. Le PAM s'efforcera de garantir avec ses partenaires, en particulier le Gouvernement, les responsables du programme HSNP et du programme de transferts monétaires en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables, que les modifications saisonnières et l'évolution des marchés sont prises en compte pour prendre les décisions de programmation relatives à l'utilisation des ressources monétaires et alimentaires. Il veillera à ce que des données de référence suffisantes soient disponibles pour mesurer l'impact de son appui à d'autres programmes servant de filet de sécurité³⁸.

³⁷ Rapport d'évaluation des saisons des pluies courte et longue de 2008 et rapports de suivi post-distribution pour 2008.

³⁸ Le PAM utilisera les données existantes, telles que celles de l'évaluation réalisée en 2008 par l'équipe de pays (*Kenya OVC Country Team Programme Operational and Impact Evaluation*), qu'il complétera avec ses propres données de référence.



70. Les variations des taux de malnutrition seront suivies régulièrement sur la base de deux sources d'information: les comptes rendus mensuels du projet ALRMP sur la surveillance du périmètre brachial et les données sur l'évolution de l'insuffisance pondérale du système d'information sur la santé et la nutrition des enfants du Ministère de la santé. Les indicateurs du programme de supplémentation alimentaire, à savoir les taux de récupération nutritionnelle, d'abandon du traitement, de mortalité et de couverture, seront surveillés par le biais des rapports mensuels du Ministère de la santé ou des institutions spécialisées. Le Ministère de la santé, l'UNICEF et les partenaires présenteront des rapports trimestriels et réaliseront des enquêtes annuelles sur la nutrition.
71. Le PAM et ses partenaires mettront au point des bases de données normalisées sur les bénéficiaires pouvant être fusionnées au niveau des districts et au niveau national.
72. Un examen systématique des capacités des ONG partenaires en matière de planification, d'exécution et de suivi prévoira une étude conjointe de la qualité de la mise en œuvre et des résultats.
73. Une évaluation externe de l'IPSR 10666.0 est prévue à mi-parcours, dont le coût figure dans le budget.

ÉVALUATION DES RISQUES ET PLANIFICATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE

Évaluation des risques

⇒ *Catastrophes naturelles*

74. Il a été pris pour hypothèse que la sécheresse, les inondations et les maladies animales continueront de menacer les moyens de subsistance dans les zones arides et semi- arides, réduisant encore la capacité de résistance aux chocs.

⇒ *Risque institutionnel*

75. La poursuite du soutien actif de l'État sera nécessaire pour maintenir la cohérence des programmes de redressement et garantir la complémentarité des apports requis pour répondre aux objectifs arrêtés. Le Gouvernement doit avoir les ressources suffisantes pour mettre en place les filets de sécurité requis. La stratégie de protection sociale s'appuie sur des programmes bilatéraux tels que le programme HSNP.

⇒ *Risques de gestion*

76. Les projets VCA dépendent de la solidité des contributions techniques des ONG et des instances publiques partenaires. Une capacité d'exécution insuffisante compromettrait la conception et la mise en œuvre des projets, et un manque d'engagement ou de ressources dans d'autres secteurs pourrait nuire à l'efficacité de l'aide alimentaire.

⇒ *Insécurité*

77. L'IPSR pourrait connaître des difficultés de mise en œuvre en cas de conflit si des zones situées dans les régions frontalières devenaient interdites d'accès.



Planification préalable

78. Les plans de secours sont régulièrement actualisés en prévision de chocs majeurs. Le PAM continue de travailler avec ses partenaires pour renforcer les structures de coordination et les capacités par le biais de la formation et du transfert des responsabilités, en particulier aux districts, en partenariat avec le Fonds national de prévoyance en cas de sécheresse, qui bénéficie du soutien de la Commission européenne, pour renforcer la capacité de planification et d'intervention du Gouvernement.

MESURES DE SECURITE

79. Les districts qui seront visés par l'IPSR 10666.0 se situent principalement dans des zones classées en phase III, c'est-à-dire exposées au banditisme, au vol de bétail et aux escarmouches frontalières. Une escorte policière armée est nécessaire pour accompagner le personnel et les véhicules du PAM hors des principaux centres urbains. Des auxiliaires nationaux de sécurité du PAM sont en poste dans les antennes locales des zones classées en phase III pour surveiller la sécurité, faire en sorte que les dispositifs de sécurité soient en place, dispenser une formation régulière sur les procédures opérationnelles et veiller à ce que l'environnement opérationnel soit conforme aux normes minimales de sécurité opérationnelle (normes MOSS).
80. Les véhicules du PAM circulant sur le terrain sont équipés de radio à ultra-haute fréquence et il est demandé au personnel de se munir de radios portatives. Les véhicules sont équipés de matériels de sécurité et de communication adaptés. Pour assurer la communication permanente entre Nairobi et les antennes locales, une liaison radio sera mise en place 24 heures sur 24 dans les salles de contrôle radio du PAM et de l'UNICEF. L'ensemble du personnel suit une formation sur la sensibilisation aux problèmes de sécurité et la communication par radio.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (en tonnes)	Coût moyen par tonne (en dollars)	Valeur (en dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
Coûts opérationnels directs			
Produits alimentaires ¹			
— Céréales	252 023	395.30	99 624 692
— Légumes secs	43 830	710.00	31 119 300
— Huile végétale	15 802	1 675.00	26 468 350
— Aliments composés	30 975	682.00	21 124 950
— Sel	4 289	169.00	724 841
— Espèces/bons d'alimentation	4 333	570.50	2 472 000
Total, produits alimentaires	351 252		181 534 133
Transport extérieur			42 618 999
Transport terrestre			0
Transport intérieur, entreposage et manutention (TIEM)			67 381 673
Total, transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM)			67 381 673
Autres coûts opérationnels directs			12 415 889
A. Total, coûts opérationnels directs			303 950 694
B. Coûts d'appui directs (CAD)² (voir annexe I-B)			29 032 993
C. Coûts d'appui indirects (CAI) (7,0 pour cent)³			23 308 858
COÛT TOTAL POUR LE PAM			356 292 545

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif, utilisé aux fins de l'établissement du budget et de l'approbation. Le contenu peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.



ANNEXE I-B

BESOINS D'APPUI DIRECT (<i>en dollars</i>)	
Personnel	
Administrateurs recrutés au plan international	7 053 230
Administrateurs recrutés au plan national	2 524 047
Personnel des services généraux recruté au plan national	5 648 412
Heures supplémentaires	759 645
Primes	721 332
Consultants internationaux	175 000
Consultants nationaux	70 000
Volontaires des Nations Unies	105 000
Voyages officiels du personnel	4 676 364
Formation et perfectionnement du personnel	111 961
Total partiel	21 844 991
Dépenses de bureau et autres coûts récurrents	
Location des bureaux	486 104
Charges (électricité, etc.)	61 381
Fournitures de bureau	201 439
Technologies de l'information et des communications	668 583
Assurances	22 392
Réparation et entretien du matériel	18 000
Frais d'entretien et d'exploitation des véhicules	2 639 562
Autres dépenses de bureau	1 207 993
Prestations aux organisations des Nations Unies	93 313
Total partiel	5 398 767
Matériel et autres dépenses fixes	
Véhicules	1 186 651
Équipement (télécommunications)	155 190
Mobilier, outils et matériel	447 394
Total partiel	1 789 235
TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS	29 032 993

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Chaîne de résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses
Objectif stratégique 1 – Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence		
Effet direct 1.1: Diminution de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et mères allaitantes au sein des populations ciblées frappées par la crise	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévalence de la malnutrition aiguë en deçà de 15 pour cent chez les enfants de moins de 5 ans dans les zones d'intervention du PAM ➤ Taux de récupération nutritionnelle obtenue grâce au programme de supplémentation alimentaire >75 pour cent; taux de mortalité <3 pour cent; taux d'abandon <15 pour cent; et couverture > 80 pour cent; sur la base des bénéficiaires ciblés 	<p>Hypothèse: Le dynamisme du Gouvernement assurera la cohésion entre les programmes de redressement et leur complémentarité</p> <p>Risque: Les catastrophes naturelles continueront à diminuer la capacité de résistance aux chocs</p>
Produit 1.1.1: Produits alimentaires et articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante et en toute sécurité aux femmes, hommes, filles et garçons ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre effectif de femmes, d'hommes, de filles et de garçons recevant des produits alimentaires et des articles non alimentaires, par catégorie et en pourcentage des chiffres prévus ➤ Tonnes de vivres distribuées, par type de produit, en pourcentage des distributions prévues 	<p>Hypothèse: Financement adéquat et opportun propre à éviter toute rupture d'approvisionnement</p> <p>Risques: Inefficacité du dépistage nutritionnel effectué par les partenaires. Couverture insuffisante par les établissements de santé</p>
Objectif stratégique 2 – Prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets		
Effet direct 2.1: Mise en place et consolidation de systèmes d'alerte précoce, de plans d'intervention d'urgence et de systèmes de suivi de la sécurité alimentaire, avec l'appui du PAM en matière de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Indice de préparation aux catastrophes 	<p>Hypothèse: Participation adéquate du Gouvernement et des communautés aux séances de formation</p> <p>Soutien des partenaires.</p> <p>Risque: Renouvellement important du personnel des partenaires, tout particulièrement au niveau des ONG</p>
Produit 2.1.1: Mesures mises en place pour atténuer les effets des catastrophes, avec l'appui du PAM en matière de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Systèmes de réduction des risques, de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets mis en place, par type: systèmes d'alerte précoce et plans d'intervention d'urgence 	
Effet direct 2.2: Réduction des effets de la catastrophe à l'échelon communautaire dans les communautés ciblées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Score des communautés en termes d'avoirs ➤ Score des ménages en termes d'avoirs 	<p>Hypothèse: Conduite d'autres programmes de protection sociale, coordonnés par le Gouvernement dans le cadre de son plan directeur</p>
Produit 2.2.1: Nombre de dispositifs destinés à atténuer les effets des catastrophes créés ou remis en état par les communautés ciblées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de dispositifs créés ou remis sur pied pour réduire les risques de catastrophe et en atténuer les effets, par type et unité de mesure: nombre d'hectares protégés ou mis en valeur, nombre d'arbres plantés, de digues construites, etc. 	<p>Hypothèse: Financement adéquat et opportun pour éviter toute rupture d'approvisionnement</p>



ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Chaîne de résultats	Indicateurs de résultats	Risques et hypothèses
Objectif stratégique 3 – Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après une catastrophe		
Effet direct 3.1: Meilleur accès des communautés ciblées à des avoirs garantissant leurs moyens de subsistance dans les situations fragiles et les périodes de transition	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Score des communautés en termes d'avoirs 	<p>Hypothèse: Les projets visant à créer des avoirs dépendent de la solidité de l'appui technique fourni par les ONG et les partenaires gouvernementaux.</p> <p>Risque: Insuffisance ou inadéquation de la capacité de mise en œuvre</p>
Produit 3.1.1: Avoirs créés ou remis en état par les communautés et les personnes ciblées afin de garantir leurs moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de dispositifs communautaires créés ou remis sur pied par les communautés et les personnes ciblées ➤ Nombre de femmes et d'hommes formés sur les questions d'appui aux moyens de subsistance 	<p>Hypothèses: Financement de contrepartie adéquat au titre d'autres coûts opérationnels directs. Participation complémentaire adéquate des partenaires.</p>
Objectif stratégique 4 – Réduire la faim chronique et la dénutrition		
Effet direct 4.1: Amélioration de l'état nutritionnel des femmes et des enfants ciblés.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévalence du retard de croissance chez les enfants ciblés de moins de 2 ans (en pourcentage du rapport taille-âge). ➤ Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants ciblés de moins de 5 ans (en pourcentage du rapport poids-âge). 	<p>Hypothèses: Accès aux systèmes d'eau salubre, d'assainissement et aux services de santé. Utilisation correcte de l'aliment enrichi au niveau des ménages.</p> <p>Risque: Soutien insuffisant ou inefficace des partenaires dans le domaine de la nutrition</p>
Produit 4.1.1: Distribution de produits alimentaires et d'articles non alimentaires de qualité distribués en quantité suffisante et en toute sécurité aux femmes, hommes, filles et garçons ciblés.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons recevant des produits alimentaires et des articles non alimentaires, par catégorie de produit et en pourcentage des chiffres prévus. ➤ Tonnes de vivres distribuées, par type de produit, en pourcentage des chiffres prévus. 	<p>Hypothèse: Financement adéquat et opportun pour éviter toute rupture d'approvisionnement</p>



ANNEXE III

IPSR KENYA 10666.0 – ZONE OPÉRATIONNELLE ET ACTIVITÉS



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ALRMP	Projet de gestion des ressources des terres arides (<i>Arid Lands Resource Management Project</i>)
COMPAS	Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits
DFID	Ministère britannique du développement international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFA	Vivres pour la création d'avoins
FIDA	Fonds international de développement agricole
HSNP	Programme servant de filet de sécurité contre la faim (<i>Hunger Safety Net Programme</i>)
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
KFSM	Réunion sur la sécurité alimentaire au Kenya (<i>Kenya Food Security Meeting</i>)
ONG	organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TTEM	transport terrestre, entreposage et manutention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agency for International Development (États-Unis)
VCA	Vivres pour la création d'actifs